

Guide

POUR LA QUALITÉ DES LOGEMENTS ET DU CADRE DE VIE



Édition 2023



SOMMAIRE

ÉDITOS	4
PRÉAMBULE	6
LE CONCEPT, RÉPONDRE À DES OBJECTIFS COMMUNS	8
THÈME 1 / CONTEXTES URBAIN ET PAYSAGER	10
Cible 1 - le patrimoine	12-13
Cible 2 - la transition	14-15
Cible 3 - l'expression	16-17
THÈME 2 / BIEN VIVRE ENSEMBLE	18
Cible 4 - le programme	20-21
Cible 5 - les parties communes	22-23
Cible 6 - les annexes	24-25
THÈME 3 / LA CELLULE DU LOGEMENT	26
Cible 7 - les sens	28-29
Cible 8 - l'espace	30-31
Cible 9 - la fonctionnalité	32-33
THÈME 4 / L'ENGAGEMENT ENVIRONNEMENTAL	34
Cible 10 - les échanges	36-37
Cible 11 - l'évolution	38-39
Cible 12 - les actions	40-41
LA MARCHÉ À SUIVRE	42

ÉDITO



Jean-Paul FOURNIER
Maire de Nîmes



Julien PLANTIER
Premier Adjoint
délégué à l'Urbanisme
Président de la SAT
et de la SPL AGATE



Métamorphoser l'image de notre territoire pour que Nîmes soit la ville du XXI^{ème} siècle a toujours été notre aspiration. De l'antiquité à nos jours, « Nemausus » a connu de vastes changements urbanistiques, ce qui a permis au fil des siècles de construire une cité à taille humaine, avec des valeurs et des principes qui nous caractérisent.

Le programme *Arènes, Esplanade, Feuchères*, et la requalification des allées Jean-Jaurès sont des exemples d'une politique urbanistique réfléchie et cohérente pour garder notre authenticité.

Nous avons toujours eu une vision ambitieuse concernant l'urbanisation de notre ville. Cette ambition a toujours respecté un objectif : préserver notre art de vivre. Intégrer les nouveaux projets dans notre richesse patrimoniale et historique est un véritable défi au quotidien que nous devons toujours garder à l'esprit.

Aujourd'hui, au regard de l'attractivité que représente notre ville, nous devons imaginer une harmonisation de l'offre de logements pour répondre aux enjeux de demain.

Placé les Nîmois au centre de nos préoccupations, a toujours été une priorité. C'est dans cette optique que nous avons fait le choix d'élaborer un outil qui permettra de guider les acteurs de l'aménagement du territoire pour que l'ensemble des projets futurs s'ancrent dans une vision commune et respectueuse des valeurs de notre ville.

Continuer à assurer que notre ville reste cette cité de proximité, où il fait bon vivre, est un travail collectif, engageant les élus comme les citoyens. Pour Nîmes, le plus grand défi et l'enjeu de demain, c'est de savoir comment la commune peut se reconstruire sur elle-même, tout en préservant le bien-être de chacun.

Ceci retranscrit notre vision de la politique en matière d'urbanisme qui a pour but de répondre à un objectif essentiel. Celui d'améliorer la qualité de vie de nos habitants tout en préservant notre identité.





PRÉAMBULE

Sobriété foncière, lutte contre l'étalement urbain et intensification urbaine mais également protection, valorisation et renfort de la nature en ville, santé et qualité de l'air, transports en commun performants et déplacements doux, performance énergétique des bâtiments sont autant de défis majeurs qu'il nous faut relever dès aujourd'hui, que nous travaillions à l'échelle d'une opération, d'un quartier ou de la ville tout entière.

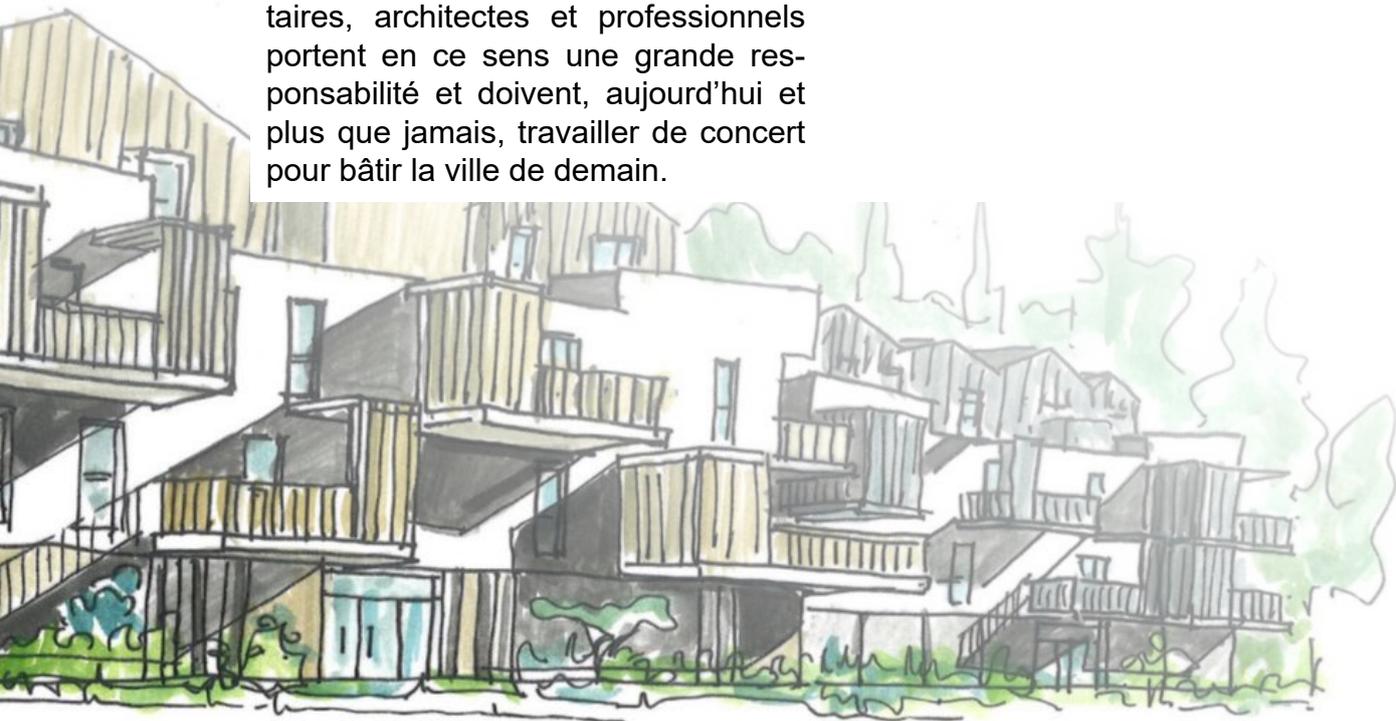
La Loi portant sur la lutte contre le dérèglement climatique et le renforcement de la résilience face à ses effets du 22 août 2021, dite *climat et résilience* nous demande d'accélérer la transition écologique dans tous les domaines de notre quotidien.

L'acte de bâtir n'est pas sans conséquence sur le façonnage de notre territoire. Pouvoirs publics, commanditaires, architectes et professionnels portent en ce sens une grande responsabilité et doivent, aujourd'hui et plus que jamais, travailler de concert pour bâtir la ville de demain.

C'est tout l'objet de ce guide pour la qualité des logements et du cadre de vie. Volontairement simple et concis, ce document doit être appréhendé par tout opérateur désireux de construire à Nîmes comme un outil de dialogue, vecteur de qualités urbaines, architecturales, environnementales et paysagères.

Mieux construire demande à dépasser le seul cadre du Plan Local d'Urbanisme (PLU), qui demeure la référence réglementaire, par une approche plus qualitative et circonstanciée, tenant compte de l'environnement immédiat comme plus lointain du terrain.

Ce guide s'applique à toutes les opérations de logements collectifs ou de plusieurs logements individuels conçus dans le cadre d'un programme global.



LE CONCEPT RÉPONDRE À DES OBJECTIFS COMMUNS

4 thèmes
définis

12 cibles
à atteindre

THÈME 1
CONTEXTES
URBAIN ET PAYSAGER

Cible 1 LE PATRIMOINE

Cible 2 LA TRANSITION

Cible 3 L'EXPRESSION

THÈME 2
BIEN VIVRE ENSEMBLE

Cible 4 LE PROGRAMME

Cible 5 LES PARTIES COMMUNES

Cible 6 LES ANNEXES

THÈME 3
LA CELLULE
DU LOGEMENT

Cible 7 LES SENS

Cible 8 L'ESPACE

Cible 9 LA FONCTIONNALITÉ

THÈME 4
L'ENGAGEMENT
ENVIRONNEMENTAL

Cible 10 LES ÉCHANGES

Cible 11 L'ÉVOLUTION

Cible 12 LES ACTIONS

- 
- Chaque projet prendra en compte ces 12 cibles afin de garantir son engagement. Pour chacune des cibles sont prévues des **prescriptions** (obligatoires) et des **recommandations** (optionnelles) ainsi qu'un point permettant d'exposer une ou plusieurs innovations.
 - Un échange préalable avec les élus, la direction de l'urbanisme et la commission d'Architecture et du Patrimoine, mettra en évidence les cibles atteintes et les difficultés rencontrées suivant les divers sujets. Il s'agit de dialoguer, de promouvoir ensemble des projets de construction de qualité.
 - Lors des dépôts des autorisations d'urbanisme, les pétitionnaires préciseront dans le tableau d'engagement environnemental les objectifs atteints (cf. cible 12).



THÈME 1

CONTEXTE URBAIN ET PAYSAGER

Savoir s'intégrer, savoir s'adapter,
savoir respecter

Le site dicte la conception architecturale et urbaine et aucun projet ne peut ignorer le paysage dans lequel il évolue.

Les bâtiments construits aujourd'hui forment nos villes de demain et s'inscrivent durablement dans notre quotidien. Les constructions, classiques ou innovantes, apportent des solutions spatiales, fonctionnelles et esthétiques dialoguant avec leur environnement.

L'architecture peut s'afficher comme un objet ou un élément contrasté. Discipline culturelle, elle est au service de la ville et des habitants, elle doit émouvoir et composer avec le site.

Cible 1

LE PATRIMOINE

Préserver
les atouts paysagers
et patrimoniaux
du site et maintenir les
bâtiments existants de
qualité.

Cible 2

LA TRANSITION

Travailler
une graduation
d'échelle avec
le contexte bâti.

Cible 3

L'EXPRESSION

Savoir exprimer
son architecture
en fonction du site.

Cible 1 LE PATRIMOINE

Préserver les atouts paysagers et patrimoniaux du site et maintenir les bâtiments existants de qualité.

Prescriptions

- **Eviter le défrichement excessif** pour assurer la continuité de la trame verte de la ville, développer la biodiversité et améliorer le cadre de vie des habitants.
- Réaliser un **diagnostic paysager** pour relever les éléments significatifs à maintenir.
- Respecter la **topographie**, s'adapter au dénivelé et réduire les terrassements pour conserver l'identité du paysage.
- Bâtiment existant :
établir un diagnostic de l'état du bâti et justifier le choix de la démolition.

Recommandations

- Privilégier le **réemploi des matériaux** lorsque la démolition est actée.
- Savoir quantifier l'**impact carbone** de la démolition.
- Préserver les constructions présentant un **intérêt patrimonial**, y compris le petit patrimoine (murs et murets de pierres sèches, capitelles, mazets, ...).
- Point(s) **d'innovation** proposé(s) par le porteur de projet.



Cible 2 LA TRANSITION

Travailler une graduation d'échelle avec le contexte bâti.

Prescriptions

- S'interroger sur le **rapport d'échelle** avec les avoisinants.
- Organiser des **transitions douces** ou des respirations non bâties entre les volumes : savoir **faire évoluer la densité** suivant une intervention progressive.

Recommandations

- Savoir respecter l'**intimité** des logements existants.
- Analyser et **réduire les ombres portées** sur les bâtiments environnants.
- Concevoir les façades en fonction de la **vision générale** depuis le domaine public: vision lointaine et vision d'approche.
- Point(s) **d'innovation** proposé(s) par le porteur de projet.



Cible 3 L'EXPRESSION

Savoir exprimer son architecture en fonction du site.

Prescriptions

- Faire ressortir l'**ADN du site** et respecter le contexte local.
- Concevoir et rythmer les façades **suivant la typologie urbaine du quartier**.
- Traiter la transition entre l'**espace public et l'espace privé** : le projet doit dialoguer avec son environnement et participer à l'animation de l'espace public (rez-de-chaussée, végétalisation, traitement des limites, matériaux, ...).

Recommandations

- Travailler le dessin de la façade avec des matériaux de qualité compatibles avec le paysage urbain.
- Assurer l'intimité des résidents au droit des balcons et terrasses.
- Traiter avec attention les toitures, dites **cinquième façade**. Habiller et rendre discrets les équipements techniques et notamment intégrer soigneusement les panneaux solaires ou photovoltaïques.
- Trouver des fonctions aux toitures terrasses et savoir exploiter ce niveau.
- Travailler le traitement des acrotères pour sécuriser les interventions en utilisant des matériaux qualitatifs et esthétiques.
- **Garantir l'intimité** des jardins par des clôtures relativement opaques afin d'éviter des rajouts inesthétiques (bâches en plastique, canisses, lames PVC, etc.).
- Point(s) **d'innovation** proposé(s) par le porteur de projet.





THÈME 2

BIEN VIVRE ENSEMBLE

Favoriser les échanges, l'entraide,
le rapport de bon voisinage.

La diversité des typologies de logements au sein de chaque opération permet d'organiser une offre adaptée aux besoins des habitants et favorise les échanges intergénérationnels.

Les espaces communs, intérieurs comme extérieurs, peuvent prendre différentes formes en fonction du parti pris architectural et de la taille de l'opération. Ces espaces nécessaires aux rencontres et aux échanges entre habitants sont un maillon essentiel de la qualité résidentielle et de la bonne vie du projet dans le temps.

Locaux poubelles, annexes, stationnements... sont autant d'éléments qui marquent à leur manière les projets et qu'il est primordial de traiter avec attention et en harmonie avec la construction principale.

Cible 4

LE PROGRAMME

Concevoir
un programme
de mixité
et de destinations
multiples.

Cible 5

LES PARTIES COMMUNES

Harmoniser
les espaces extérieurs
et intérieurs.

Cible 6

LES ANNEXES

Gérer
la mobilité,
le stationnement,
et la gestion des déchets.

Cible 4 LE PROGRAMME

Concevoir un programme de mixité et de destinations multiples.

Prescriptions

- Prévoir une **mixité des typologies** (T1, T2, T3, T4 et T5) pour accueillir divers ménages.
La proportion de T1 et T2 devra être conforme aux exigences du Programme Local de L'Habitat (excepté pour les programmes spécifiques de type résidences seniors, logements étudiants, ...).
- **Favoriser l'accueil et l'accessibilité** des personnes âgées ou des personnes en situation de handicap.

Recommandations

- En fonction des besoins du quartier, permettre la **création d'activités** pour animer les rez-de-chaussée et renforcer la vie de quartier : commerces, petits équipements, bureaux, tissu associatif...
- Proposer des programmes de **multiplicité d'usages** : pièces communes à louer, appartements à partager pour l'accueil de membres de la famille ou d'aidants...
- Promouvoir la réversibilité des programmes dans le temps (par exemple bureaux vers logements ou réciproquement).
- Répondre aux besoins en sécurité de l'opération : éclairage des entrées, des parties communes et des parkings; éviter «recoins» et secteurs délaissés...
- Point(s) **d'innovation** proposé(s) par le porteur de projet.



Cible 5 LES PARTIES COMMUNES

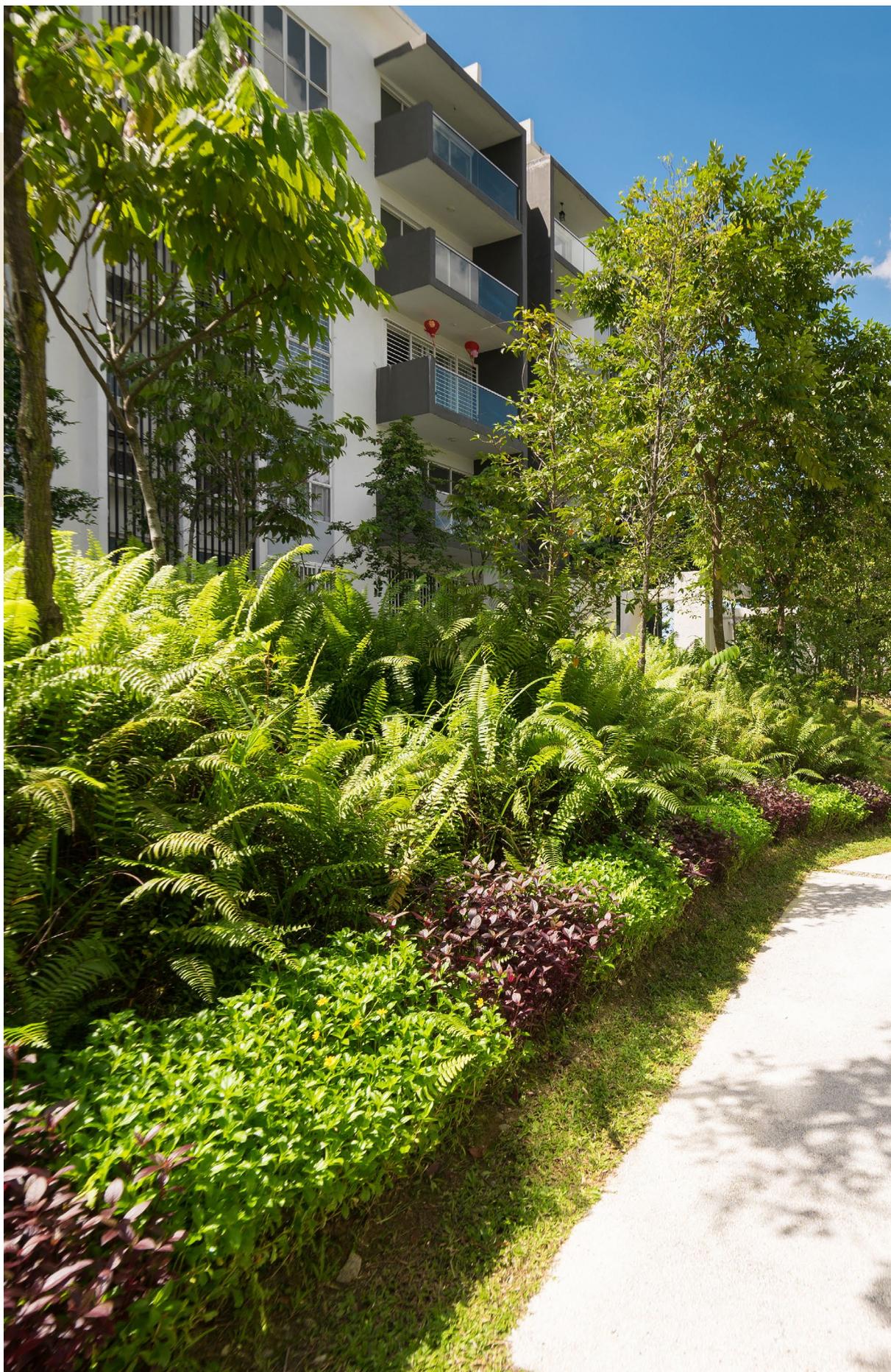
Harmoniser les espaces extérieurs et intérieurs.

Prescriptions

- Compenser les arbres supprimés par de **nouvelles plantations** et une **végétalisation** de la façade et/ou de la toiture.
- Planter des **essences robustes de grande taille** (3 ou 4 mètres de haut pour les arbres à la plantation) et adaptées à notre climat et proposer **une palette végétale variée**.
- Créer des espaces communs intérieurs **éclairés naturellement**.

Recommandations

- Prévoir un espace commun pour **initier les rencontres** (jardin commun, toiture accessible, jardin potager, local commun résidentiel) et fixer les modalités de gestion.
- Privilégier **la continuité des espaces verts**.
- Favoriser le **renforcement de la biodiversité** ordinaire et exceptionnelle (insectes, oiseaux, lézards...) en prévoyant des aménagements et des dispositifs adaptés : murs en pierre sèche, hôtels à insectes, plantations à fleurs, nichoirs...
- Préserver la circulation et le cycle de vie des espèces **en mettant en place un éclairage nocturne adapté**.
- Terrasses et balcon : réaliser des fosses confortables pour **permettre la plantation** de massifs ou d'arbres en étages.
- Veiller à la **bonne gestion de l'eau** : récupération des eaux pluviales, arrosage, eaux grises...
- Permettre des **usages complémentaires** aux noues et bassins de rétention.
- Identifier un espace pour accueillir **une œuvre artistique**.
- Privilégier le positionnement des espaces vélos et boîtes aux lettres **en lien avec des espaces communs**.
- Point(s) **d'innovation** proposé(s) par le porteur de projet.



Cible 6 LES ANNEXES

Gérer la mobilité et le stationnement, la gestion des déchets.

Prescriptions

- **Végétaliser** les parkings extérieurs **pour favoriser les zones d'ombre** : arbres, tonnelles plantées, ombrières...
- Concevoir qualitativement : les parcs à vélos, locaux poussettes et les espaces boîtes aux lettres.
- **Limiter l'imperméabilisation** des parkings extérieurs, mettre en œuvre des matériaux perméables et réduire l'utilisation des enrobés noirs (enrobé ou pavé drainant, stabilisé).

Recommandations

- Intégrer les rampes d'accès au sous-sol dans les volumes de la construction.
- **Réduire le caractère confiné des espaces de stationnements souterrains** : éclairages, choix des couleurs, graphisme, ...
- Localiser **les places de recharge des voitures électriques** et faciliter leur accès.
- Utiliser les **ombrières** comme support de panneaux photovoltaïques.
- Concevoir des locaux techniques communs pour la réparation, le stock d'outillages divers, des lieux d'ateliers partagés de bricolage, jardinage, entretien des vélos, voitures...
- Initier le **recyclage, le réemploi, le «ressourcing»**, le compost.
- Dessiner les annexes et les locaux ordures ménagères en **harmonie avec l'architecture** du bâtiment et prendre en compte leur impact visuel depuis l'espace public
- Point(s) **d'innovation** proposé(s) par le porteur de projet.





THÈME 3

LA CELLULE DU LOGEMENT

CONCEVOIR POUR LE CONFORT DU RESIDENT

Le logement est un espace à soi ou chacun doit trouver stabilité et intimité, seul ou en famille. Chaque conception d'immeuble de logements doit résulter d'une réflexion pour optimiser le confort et la santé de ses occupants.

Le bruit, extérieur comme intérieur à la résidence, est une source de conflit intense et récurrente. Soyons attentifs à l'isolation acoustique et préservons le bien-vivre ensemble.

Le confort thermique et notamment la lutte contre les îlots de chaleur en été est une préoccupation majeure aujourd'hui comme pour les années à venir.

La lumière, source essentielle du bien-être, l'espace et la fonctionnalité sont les autres critères préférentiels recherchés aujourd'hui.

Cible 7 LES SENS

Rechercher le confort acoustique, thermique et visuel.

Cible 8 L'ESPACE

Concevoir un volume confortable et spacieux.

Cible 9 LA FONCTIONNALITÉ

Retrouver une habitabilité fonctionnelle et évolutive.

Cible 7 LES SENS

Rechercher le confort acoustique, thermique et visuel.

CONFORT ACOUSTIQUE

Prescriptions

- Mettre en place des solutions techniques séparatives entre les logements et les balcons pour **limiter la propagation sonore**.
- Eviter le rapprochement excessif des **terrasses extérieures**.

CONFORT THERMIQUE

- Prévoir **2 orientations obligatoires** à partir du T3 en recherchant une majorité de logements traversants propices à la ventilation et l'éclairage naturels.
- Favoriser la **ventilation naturelle**, mise en place de volets, de persiennes, de stores pour contrôler l'entrée des rayons solaires l'été.

Recommandations

- Eviter de positionner des logements au droit des **sorties de parking**.
- Travailler sur le **calfeutrement sonore** des équipements techniques.
- Décrire les dispositions réalisées pour limiter les transmissions des bruits.
- Confier une mission **acoustique** à un bureau d'étude spécifique.
- Point(s) **d'innovation** proposé(s) par le porteur de projet.
- Mettre en œuvre des dispositifs pour **contrôler l'apport de chaleur** interne.
- Mettre en place **des solutions alternatives** à la climatisation électrique.
- Utiliser la végétation comme **filtre naturel** du soleil et régulateur de température.
- Point(s) **d'innovation** proposé(s) par le porteur de projet.

CONFORT VISUEL

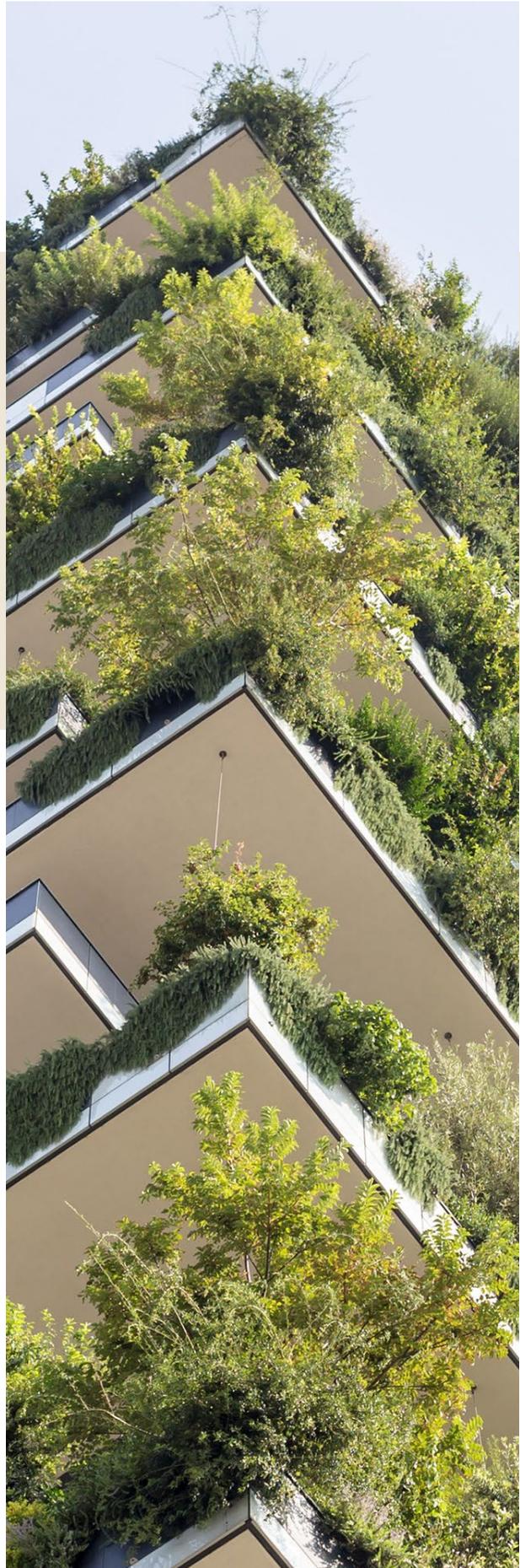
● Apporter un **maximum de lumière** dans toutes les pièces du logement : apport direct ou second jour sur des pièces de service.

● **Chambres** : Proscrire les seuls éclairages zénithaux et prévoir au minimum une fenêtre offrant une vue sur l'extérieur.

○ Prévoir une **cuisine éclairée naturellement pour tous les logements et séparable** à partir du T3.

○ Privilégier les **vues dégagées** sur l'extérieur pour les pièces à vivre et **traiter les vis-à-vis** trop directs sur les autres résidents et riverains mitoyens.

○ Point(s) **d'innovation** proposé(s) par le porteur de projet.



Cible 8 L'ESPACE

Concevoir un volume confortable et spacieux.

Prescriptions

● Construire des **surfaces habitables confortables avec des minimums imposés suivant les typologies** :

- 45 m² pour les T2
- 65 m² pour les T3
- 82 m² pour les T4.

● Concevoir des logements avec une hauteur minimum de 2,50 m pouvant être réduite ponctuellement à 2,20 m pour les passages des réseaux.

● Hors résidences spécialisées : offrir un **extérieur à 100% des logements** : balcon, terrasse, loggia ou jardin avec une surface minimum imposée suivant les typologies de :

- 4 m² pour les T1
- 6 m² pour les T2
- 10 m² pour les T3
- 12 m² pour les T4
- 15 m² pour les T5.

Hors surplomb de l'espace public et impossibilité technique avérée, donner aux terrasses une profondeur confortable de 2,2 m minimum.

● Prévoir une **surface habitable minimum** de 10 m² à 12 m² pour les chambres.

Recommandations

○ Rez-de-chaussée situés en limite d'espace public : prévoir des hauteurs favorisant les transformations et les changements d'usage.

○ Proposer des typologies duplex afin **d'enrichir la conception des façades** et réduire les circulations communes.

○ Point(s) **d'innovation** proposés par le porteur de projet.



Cible 9 LA FONCTIONNALITÉ

Retrouver une habitabilité fonctionnelle et évolutive.

Prescriptions

- Limiter les dégagements inutiles et favoriser la **surface** des pièces principales.
- Prévoir un **espace de rangement confortable** pour chaque logement de type : cave, cellier ou buanderie.

Recommandations

- Réaliser une entrée avec un **espace de rangement**.
- Prévoir un placard dans **chaque chambre**.
- Concevoir un **espace complémentaire** (l'espace de travail, l'espace jeu...).
- Recomposer l'espace du repas en offrant **des possibilités d'évolution** à la pièce à vivre.
- Prévoir un espace pour le tri des déchets et **le compostage**.
- Point(s) **d'innovation** proposé(s) par le porteur de projet.





THÈME 4

L'ENGAGEMENT ENVIRONNEMENTAL

CONSTRUIRE, C'EST SE PROJETER DANS LE TEMPS DURABLEMENT

Le secteur de la construction est le troisième secteur après le transport et l'agriculture en matière d'émissions de gaz à effet de serre en France.

A l'échelle de Nîmes Métropole, le diagnostic du Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) en 2018 a mis en évidence que, sur notre territoire, les bâtiments, résidentiels et tertiaires, représentent la deuxième source d'émission de GES (23%) derrière les transports routiers (64%). Consommer moins, consommer autrement, viser la sobriété énergétique doivent aujourd'hui guider la conception de chaque projet.

Le développement durable de la ville repose aussi sur la garantie en besoins essentiels des populations en matière de logement, d'alimentation ou de santé. La recherche constante de l'amélioration du cadre de vie des habitants passe par de meilleurs échanges entre pouvoirs publics, opérateurs et habitants.

Cible 10 LES ECHANGES

Introduire une valeur sociale et participative.

Cible 11 L'ÉVOLUTION

Proposer des modifications spatiales.

Cible 12 LES ACTIONS

Agir durablement.

Cible 10 LES ÉCHANGES

Introduire une valeur sociétale et participative.

Prescriptions

- **Solliciter** les élus, la direction de l'urbanisme et la commission d'Architecture et du Patrimoine.
- **Dialoguer** avec les riverains afin de faciliter l'acceptation du projet dans le quartier.

Recommandations

- Repérer les sources de conflits potentiels.
- **Savoir écouter et adapter** son projet pour permettre un bien vivre ensemble dans la durée.
- Prévoir un **guide d'usage** pour les résidents afin d'économiser la consommation des ressources et de l'énergie et favoriser les bonnes pratiques.
- **Accompagner** les usagers sur deux ans et faire un bilan d'usage et des consommations.
- Afficher l'étiquetage faible carbone de la résidence.
- Point(s) d'**innovation** proposé(s) par le porteur de projet.



Cible 11 L'ÉVOLUTION

Proposer des modifications spatiales.

Prescription

● Présenter une évolutivité des cellules.

A partir de **50 logements**, concevoir 20% des **typologies réversibles et évolutives**.

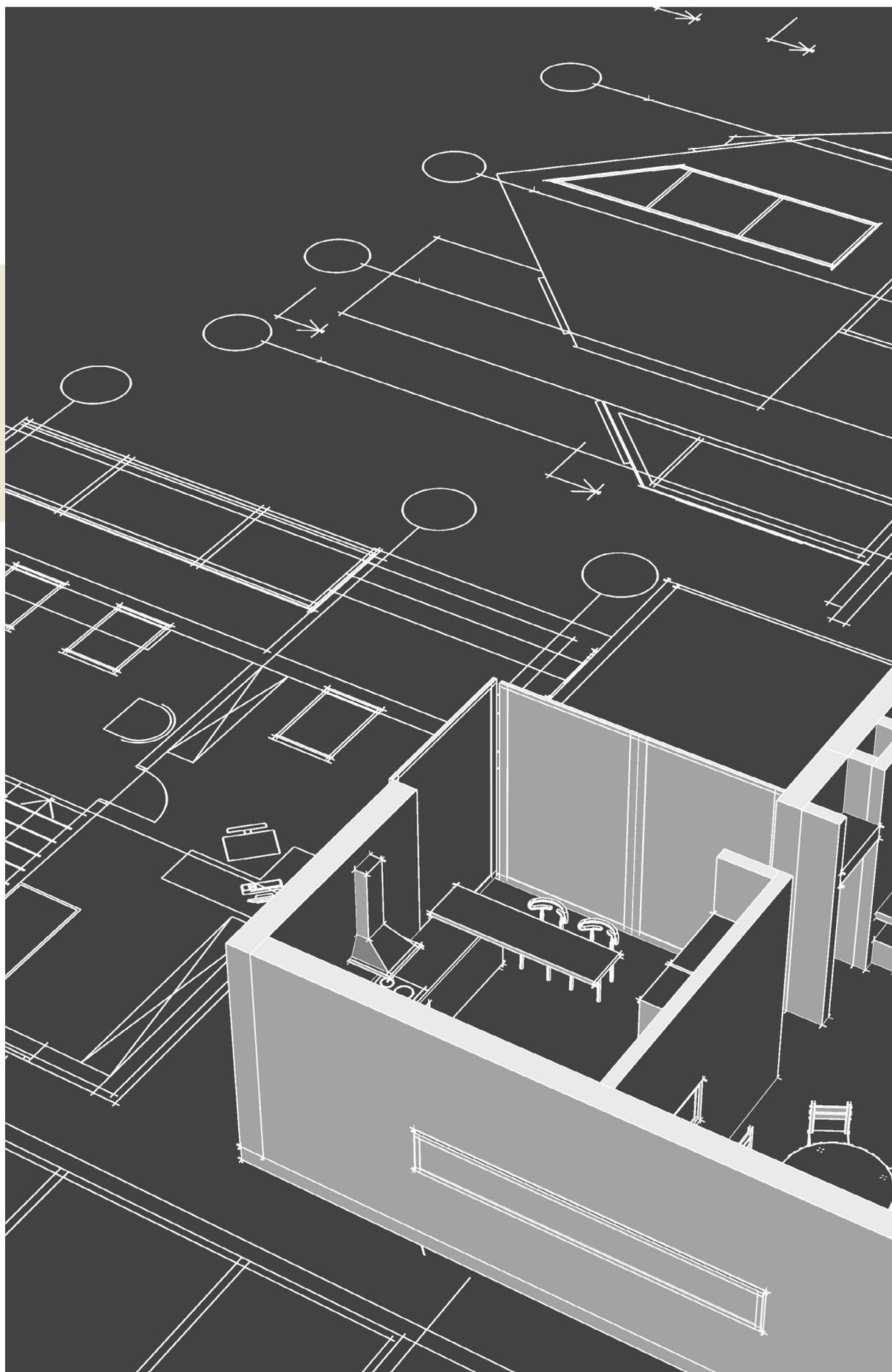
Recommandations

○ Permettre la **réversibilité des logements et la redistribution des volumes pour s'adapter** au vieillissement de la population et aux changements de situation familiale et pouvoir répondre aux situations de handicap.

○ Intégrer dans la conception du projet architectural une **analyse de l'évolution** de l'environnement urbain.

○ Permettre une évolution des espaces communs et suggérer leur **possibilité de transformation**.

○ Point(s) d'**innovation** proposé(s) par le porteur de projet.



Cible 12 LES ACTIONS

Agir durablement.

Prescriptions

- Traduire son engagement de respect de la charte en remplissant le **tableau d'engagement environnemental**.

Il s'agit de décrire et de justifier :

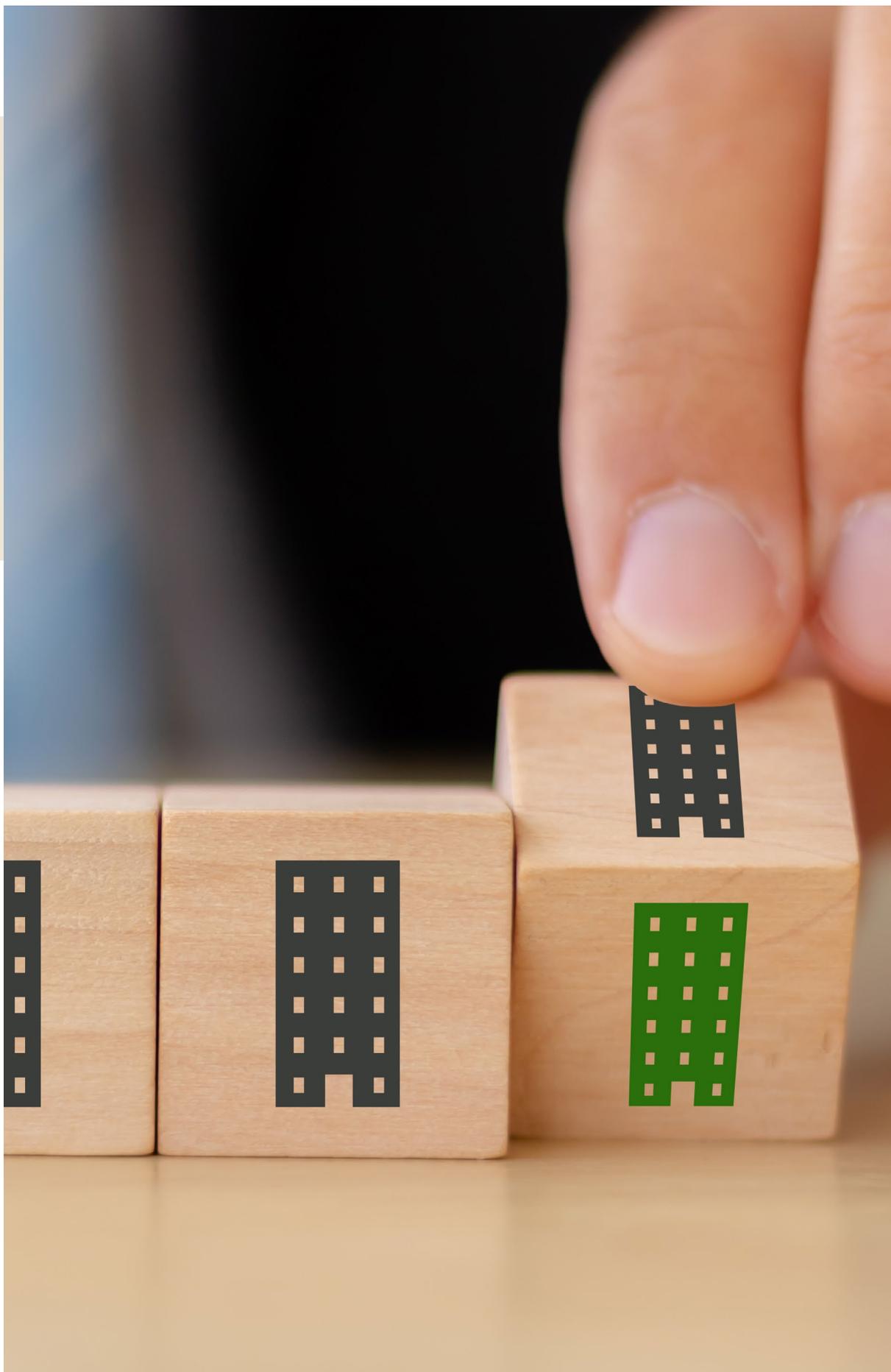
- la prise en compte des prescriptions
- le positionnement du projet au regard des recommandations
- les propositions de « point(s) d'innovation », le cas échéant.

- **Annexer le tableau** d'engagement environnemental au dossier de demande de permis de construire.

À télécharger sur le site nimes.fr rubrique **Urbanisme/Habitat**.

Recommandations

- **Expliquer** synthétiquement **les choix techniques** et les matériaux constructifs mis en œuvre (biosourcés, géo-sourcés).
- Valoriser des **solutions de réemploi** et de **ressourcing** dans le choix des matériaux.
- S'engager dans une démarche de chantier propre.
- Lorsque la démolition est inévitable, **favoriser la déconstruction** et solliciter les plateformes de réemploi.
- Décrire précisément la recherche du **confort d'été**.
- Mettre en place les divers dispositifs d'**énergies renouvelables** et savoir les intégrer dans les bâtiments : composition des panneaux sur les toitures tuiles, horizontalité recherchée sur les toitures terrasses, positionnement sur des annexes,...
- S'engager dans un **label ou une certification** : BDO (Bâtiments Durables Occitanie), Quartiers durables en Occitanie (QDO), NF Habitat, Effinergie, BEPOS (Bâtiment à Energie Positive)
- Point(s) d'**innovation** proposé(s) par le porteur de projet.



LA MARCHE À SUIVRE

1 Contacter

l'élu à l'urbanisme
ou la direction de l'urbanisme
pour présenter son programme et les premières intentions
sur la base du **tableau d'engagement environnemental**.

2 Présenter

le projet
à la commission de l'architecture et du patrimoine.

3 Intégrer

des observations et temps d'échanges.

4 Déposer

la demande de permis de construire en annexant
le tableau d'engagement environnemental.

5 Organiser

des visites de l'opération
à différents stades, le cas échéant :
début du chantier et livraison.

Retrouvez
toutes les informations
sur le

Guide
**POUR LA QUALITÉ
DES LOGEMENTS
ET DU CADRE DE VIE**

les documents à télécharger
et
les coordonnées
de vos interlocuteurs

sur

nimes.fr

rubrique

Urbanisme/Habitat



